

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU LOIRET

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRAINOU

SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 27 MAI 2024

Nombre de membres :

En exercice : 16

Présents : 13

Votants : 15

L'an DEUX MIL VINGT-QUATRE, le 27 mai à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous
la présidence de Monsieur PEPION Aymeric, Maire.

Date de convocation : le 16 mai 2024

Etaient présents : PEPION Aymeric, TEMPLIER Thomas, RENIMEL Isabelle,
MARTINEZ Guillaume, ETIENNE Christelle, FOUCAULT Jacqueline, CAILLAULT
Laurent, GALLIER François, ENGELRIC-BERRUET Denyse, MARECHAU Eloïse,
MASSAMBA MA NKOUSSOU Freddy, BEAUFILS Laurence, ROLAND Fabrice-Claude.

Absents représentés : FAUQUEMBERGUE Damien représenté par MASSAMBA MA
NKOUSSOU Freddy, ARMAND Joel représenté par ENGELRIC-BERRUET Denyse.

Absente : BELLOTO Patricia.

Secrétaire de séance : FOUCAULT Jacqueline.



**Délibération n° 2024 39 – RECOURS AU BENEVOLAT LORS DU WEEK-END DES
TRIAFOLIE'S**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2, L.2121-12,
L.2121-29 ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et
des régions, notamment son article 1.

Considérant que dans le cadre des Tria folie's prévus du 5 juillet au 7 juillet 2024, la Commune envisage de
faire appel à des bénévoles pour assurer le bon fonctionnement du service, notamment, afin d'assurer les missions
suivantes :

- Mise en place de barrières ;
- Service à la buvette le samedi soir ;
- Faire les entrées et sorties du concert ;
- Aide à l'installation et au rangement.

Considérant que l'établissement d'une convention est nécessaire dans le cadre du recours au bénévolat.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le recours au bénévolat, de valider le projet de convention
et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document en lien avec ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'ACCEPTER le recours au bénévolat dans le cadre de l'événement des Tria Folie's.

ARTICLE 2 :

D'APPROUVER la convention de bénévolat.

ARTICLE 3 :

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer toutes les démarches qui seraient rendues nécessaires pour l'application des dispositions de la présente délibération.

Certifie exécutoire, pour copie conforme,

Aymeric PÉPION


Le 29/05/2024

Le Maire,

PÉPION Aymeric



La secrétaire de séance


FOUCAULT Jacqueline